

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du ~~2031111~~
 SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM ~~21/06/00~~

Séance du 21 JUIN 2000

Objet : L'an deux mille et le vingt et un Juin
à dix-sept heures trente

Affectation
des
Résultats

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

MM06/03

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BETTATI, DAVID, DEBERDT, FOUQUES, GILLY, LORENZI, MANGIAPAN, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, VELAY, VIAL, VICTOR, Mmes DALMASSO, SOMARIA, FAVARO, FORESTIER,

Le Président indique que la nomenclature budgétaire et comptable M 1/5/7 applicable aux Syndicats Mixtes impose d'affecter, après le vote du Compte Administratif, à la section d'investissement tout ou partie des résultats de la section de fonctionnement.

Il propose donc d'affecter les sommes suivantes qui seront reprises lors du vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2000 :

- compte 1068	:	55 429,71 F
- compte 0021	:	543 995,53 F
		<u>599 425,24 F</u>

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve les propositions précitées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

Le Président,
Jean THAON
Commissaire Général